

Syndicat Intercommunal**MARE et LIBRON**

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
- Élus présents : 23
- Élus représentés : 03
- Nombre de votants : 26
- Votes POUR : 25
- Votes CONTRE : 0
- Abstention : 01
- Convocation : 23/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 02/03/2026

Délibération N°D260302-03

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à Magalas, sous la présidence Monsieur Jean-Luc FALIP.

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSCH A., SAUR S., COSTE C., ALLIES M., ALLIES J-P., CHABBERT J., ROQUE T., BOUCHE P., COMBES M., HERNANDEZ J., CROS R., VIGEANT P., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., BORDES R., SALVAIRE M., VON HEES J., LERMET S., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : GALTIER D., ROMERO J. (a donné procuration à BOUCHE P.), BOULOUIS S., ARIBAUD E., SAUTEREL A.L. (a donné procuration à COMBES M.), SAUTEREL S., MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C.

Secrétaire de séance : Philippe BOUCHE

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 du budget ASSAINISSEMENT 10901.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312-1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Luc FALIP**



Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Le Président :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret n°65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 034-200068617-20260302-D260302_03-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (arrêté préfectoral du 21 novembre 2016).

Le siège social du Syndicat est situé à Saint-Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 11 agents en 2024 (dont un agent technique à temps non complet, 1/35^{ème}, pour l'entretien des locaux du siège).

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron a la compétence assainissement collectif à la carte depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2018, neuf communes ont décidé de lui transférer leur compétence assainissement collectif et cinq en 2019. A compter du 1^{er} janvier 2025, La Commune de La Tour sur Orb a également transféré sa compétence assainissement collectif au Syndicat.

Il exerce sa compétence dans le domaine de la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées des quinze communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour douze communes et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les trois autres communes.

- Communes gérées en régie :

- CASTANET LE HAUT
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- GRAISSESSAC
- LE PRADAL
- ROSIS
- ROQUESSELS
- SAINT-ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT-GENIES DE VARENSAL
- SAINT-GERVAIS SUR MARE
- SAINT-NAZAIRE DE LADAREZ
- LA TOUR SUR ORB

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à la gestion du service public d'assainissement collectif, pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR) :

- AUTIGNAC
- LAURENS
- MAGALAS

Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Entérinée par la loi de finances 2024 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau vise d'une part à valoriser les efforts des collectivités pour rendre performants leurs systèmes d'épuration et leurs réseaux d'eau potable, et d'autre part à rééquilibrer les contributions entre les usagers tout en incitant à une utilisation plus responsable de la ressource.

Ce qui est supprimé

- Les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte.
- La prime pour épuration versée aux collectivités.

Ce qui est nouveau

- Redevance consommation eau potable.

Toute personne abonnée au service d'eau potable (hormis les élevages sous certaines conditions) est assujettie à la redevance sur la consommation d'eau potable, calculée sur la base du volume facturé en eau potable.

- Redevances de performance (eau potable et assainissement).

Les collectivités payent aux agences des redevances de performance. Elles en refacturent le montant sous forme de contre-valeur auprès des abonnés bénéficiant du service.

Ce qui est maintenu

- Redevance prélèvement sur la ressource en eau.

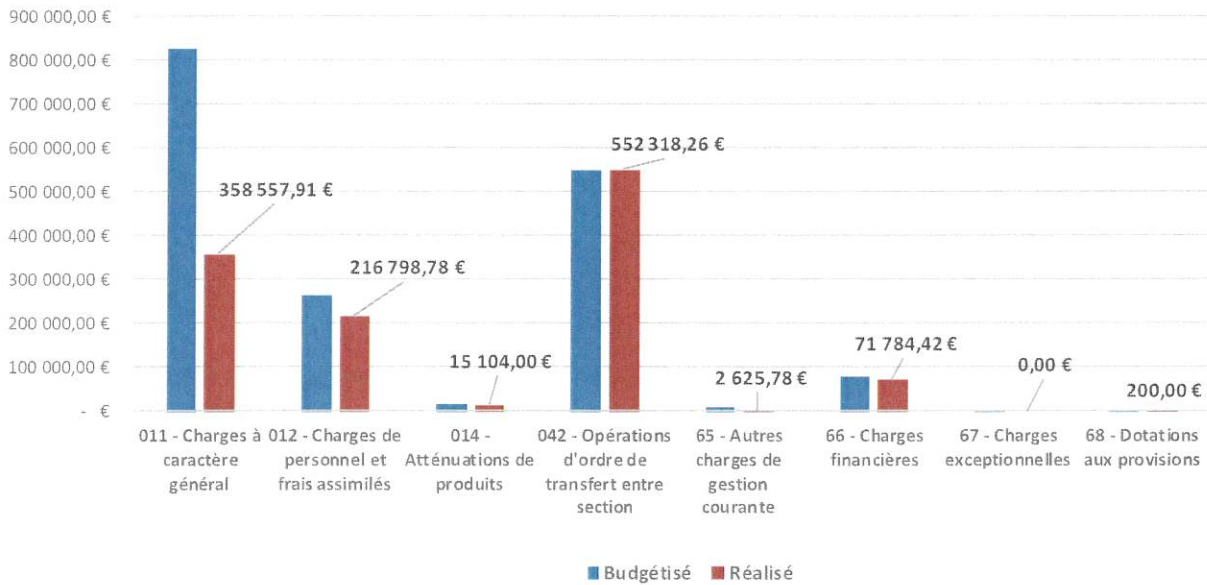
Toute personne qui prélève de l'eau dans le milieu naturel est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. Cette redevance est répercutée sur l'abonné via sa facture d'eau au prorata du volume d'eau distribué.



FINANCES - RETROSPECTIVE 2025

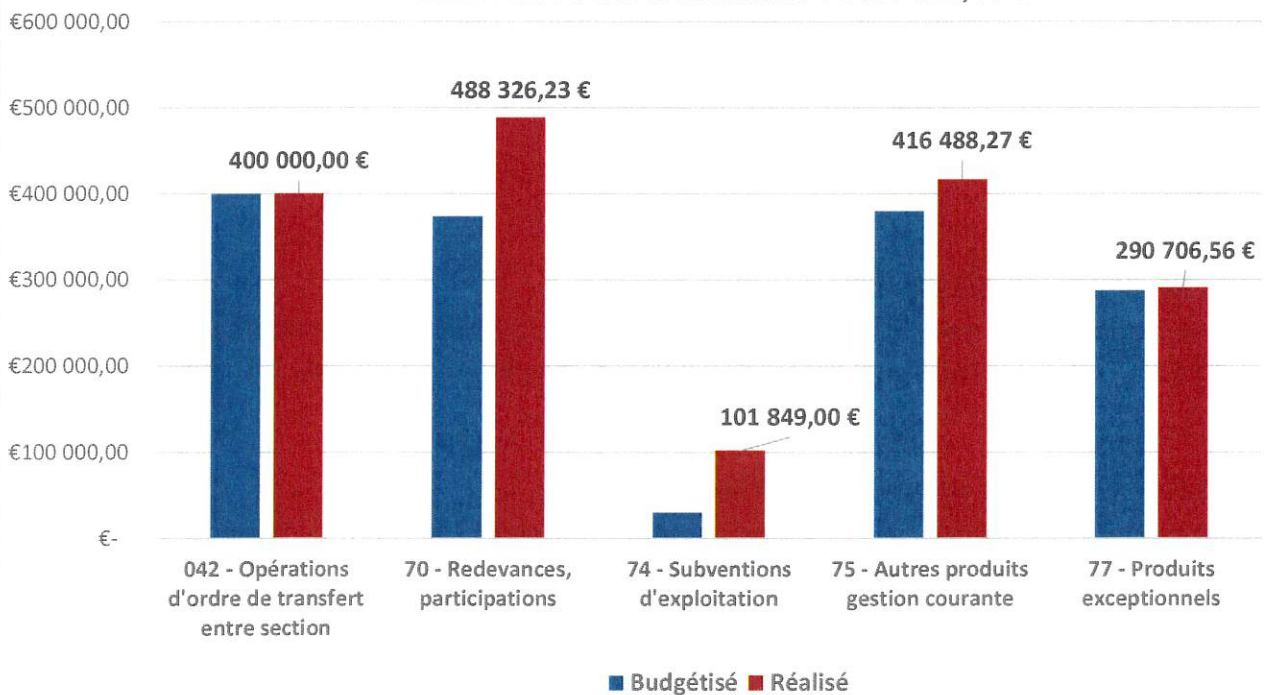
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 1 217 389,15€



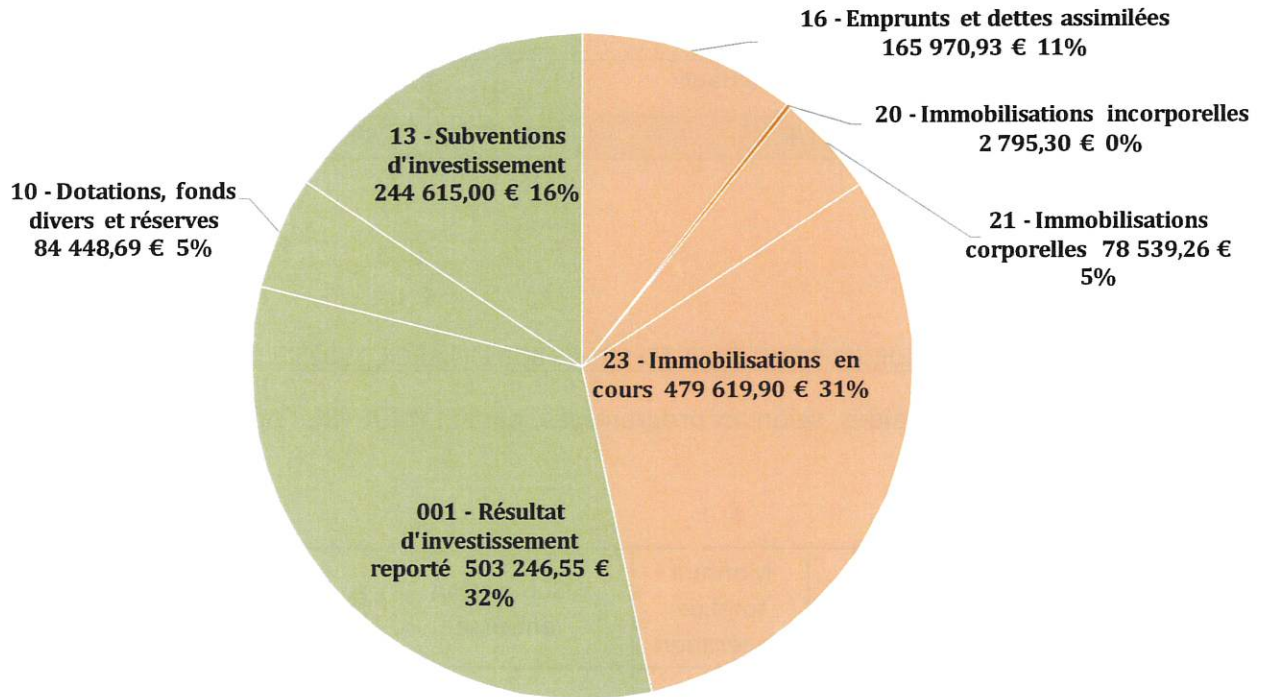
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 697 370,06 €






INVESTISSEMENT 2025 DEPENSES ET RECETTES REELLES



Opérations	DEPENSES		RECETTES					
	Budget 2025	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence Eau		Subvention Etat	
			Budget 2025	réalisé	Budget 2025	réalisé	Budget 2025	réalisé
Réalisation STEP Les Nières St Gervais	400 000,00 €	334 444,42 €	120 000,00 €	27 290,00 €	102 600,00 €			
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac	804 000,00 €	47 323,37 €	241 200,00 €		272 400,00 €	136 710,00 €	208 900,00 €	
Pompes, motoréducteur	20 000,00 €	13 011,37 €						
Travaux divers	15 000,00 €	0,00 €						
Etude raccordement hameau Compeyre Rosis	10 000,00 €	2 795,30 €						
Informatique	2 000,00 €	0,00 €						
Réalisation STEP Ginestet Castanet le Haut	424 000,00 €	0,00 €	127 200,00 €		212 000,00 €			
Renouvellement réseau Laurens Tr 2	100 000,00 €	97 852,11 €	23 000,00 €	23 560,00 €	50 000,00 €	57 055,00 €		
Achat terrain les Nières St-Gervais sur Mare	2 000,00 €	643,72 €						
Réseau rue de la Bergerie Castanet le Haut	32 000,00 €	30 354,42 €						
Réseau chemin Nogairret Le Pradal	33 200,00 €	33 108,75 €						
Poste relevage Riols Graissessac	21 600,00 €	0,00 €	2 100,00 €		15 100,00 €			
Etanchéité lits de séchage STEP ST-Gervais et Espaze	22 500,00 €	0,00 €	2 200,00 €		15 700,00 €			
Réseau chemin Camp de l'Aire Le Tourrel Rosis	20 300,00 €	0,00 €	2 000,00 €		14 200,00 €			
Réseau Douch Rosis	14 200,00 €	0,00 €	1 400,00 €		9 900,00 €			
Filtre tertiaire STEP Magalas	0,00 €	1 421,00 €						
Réseaux et micro station La Gineste Rosis	68 000,00 €	0,00 €	47 500,00 €		6 700,00 €			
	1 988 800,00 €	560 954,46 €	566 600,00 €	50 850,00 €	698 600,00 €	193 765,00 €	208 900,00 €	0,00 €

En attente accord subventions Travaux terminés

TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 
ID : 034-200068617-20260302-D260302_03-DE

Libellé	Montant financé par le syndicat
Réseau chemin Nogairet Le Pradal	33 108.75 €
Réseau rue de la Bergerie Castanet le Haut	30 354.42 €
TOTAL	63 463.17 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS SUR L'EXERCICE 2025

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant avant-projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	% subvention	Autofinancement
Renouvellement réseau Laurens – tranche 2	392 809 €	435 075 €	346 017 €	79.53 %	89 058 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2025

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2025	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2025	% encaissé
Réalisation STEP Les Nières St-Gervais sur Mare	500 000 €	355 211 €	71.04 %	132 605 €	37.33 %
Travaux rue Gambetta Graissessac Tranche 1	270 000 €	226 800 €	84 %	45 900 €	17 %

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	+	1 697 370.06 €	Recettes	+	881 381.95 €
Dépenses	-	1 217 389.15 €	Dépenses	-	1 126 925.39 €
Résultat exercice	+	479 980.91 €		-	245 543.44 €
Excédent reporté	+	333 734.67 €	Excédent reporté	+	503 246.55 €
<hr/>					
TOTAL	+	813 715.58 €		+	257 703.11 €

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 1 071 418.69 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 261 000 €

Dépenses investissement : - 261 000 €

Solde : 0 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 1 071 418.69 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2026

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2026

Tarif - Assainissement collectif - Régie	
Année 2026	
m ³ SIML	1,59 €
Abonnement SIML	85,00 €
Redevance Performance Agence de l'Eau	0,0386 €
TVA 10%	10%
Facture TTC pour 120m³	308,48 €
Prix TTC pour une conso de 120 m³	2,57 €

Tarif - Assainissement collectif - DSP	
Année 2026	
m ³ SAUR	0,8147 €
m ³ SIML	1,23 €
Abonnement SAUR	24,84 €
Abonnement SIML	20,00 €
Redevance Performance Agence de l'Eau	0,0386 €
TVA 10%	10%
Facture TTC pour 120m³	324,32 €
Prix TTC pour une conso de 120 m³	2,70 €

ENCOURS DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 034-200068617-20260302-D260302_03-DE

	Descriptif	Dette en capital au 01/01/2026	Annuités 2026/2035											
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035		
1	Laurens - travaux	131 718,92 €	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	15 263,20	fin 2036
2	Laurens - STEP	48 750,00 €	10 036,26	9 655,62	9 274,98	8 894,34	8 513,70	8 133,06	1 965,86					
3	Graissessac - travaux	24 568,41 €	5 658,52	5 658,52	5 658,52	5 658,52	4 243,70							
4	Graissessac - travaux	6 388,87 €	6 553,01											
5	Graissessac - travaux	42 020,72 €	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22	9 452,22							
6	Magalas - terrains STEP	17 462,40 €	4 912,06	4 912,06	4 912,06	4 912,06								
7	Magalas - STEP	59 745,38 €	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	11 016,48	2 754,12					
8	Rosis-St Genies Siw Bouissou - STEP	233 397,84 €	20 505,99	20 505,99	20 506,00	20 505,99	20 506,00	20 506,00	20 505,99	20 505,99	20 506,00	20 505,99	20 505,99	fin 2040
9	Faugères- travaux hameaux	30 647,97 €	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	6 150,84	1 537,71						
10	St Etienne et Graissessac - travaux	54 187,92 €	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	6 650,96	
11	Le Pradal - travaux	20 000,00 €	2 522,99	2 469,35	2 415,71	2 362,07	2 308,43	2 254,79	2 201,15	2 147,51	2 093,87	2 040,23		
12	Castanet le Haut - STEP	50 654,35 €	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	5 936,32	
13	St Gervais sur Mare tx RD 22	69 335,39 €	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	7 473,00	fin 2038
14	St Gervais sur Mare travaux	12 871,85 €	4 758,20	4 758,20	3 568,65									
15	La Tour sur Orb - travaux	134 387,51 €	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	16 988,36	7 815,74	
16	La Tour sur Orb - travaux hameau Clairac	53 333,52 €	5 692,70	5 541,70	5 390,70	5 239,71	5 088,71	4 899,96	4 748,96	4 597,96	4 446,96	4 295,96		fin 2041
17	La Tour sur Orb - travaux	219 583,45 €	15 560,32	15 319,44	15 068,56	14 817,68	14 566,80	14 315,94	14 065,08	13 814,20	13 563,32	13 312,44		fin 2047
18	Emprunt SIML Magalas - Extension STEP	291 133,31 €	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	28 198,68	fin 2036
19	Emprunt SIML réseau Laurens-STEP Ginestet et les Nières	462 500,00 €	43 034,38	42 039,38	41 044,38	40 049,38	39 054,38	38 059,38	37 064,38	36 069,38	35 074,38	34 079,38		fin 2044
		1 962 687,81 €	226 364,49	217 990,32	214 969,62	209 569,81	201 411,78	181 233,84	163 816,06	157 645,56	156 195,05	145 571,90		

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les charges à caractère général ne devraient pas évoluer. Des travaux d'espaces verts et faucardage seront effectués sur les stations d'épuration par un prestataire.

Le montant des charges de personnel sera équilibré (remboursement au budget eau pour les agents rémunérés par celui-ci, 3.5 ETP). La dépense relative au coût des agents mis à disposition par les communes, dans le cadre du transfert de compétence, est directement payée par le budget assainissement.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas augmenter.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 813 715.58 €.

Pour 2026, les membres du Comité syndical ont décidé d'augmenter de 0.13 € le prix du m3 (part variable), afin d'augmenter les recettes nécessaires au fonctionnement du service et des travaux d'investissement.

Le schéma directeur assainissement collectif

L'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices de 2022 à 2024), d'un montant de 510 639 € et subventionné à hauteur de 80% se terminera en 2026. Il reste à valider les zonages d'assainissement collectif par enquête publique.

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le



ID : 034-200068617-20260302-D260302_03-DE

Projet de construction d'une station d'épuration à Laurens.

Par délibération du 24/10/2025, les membres du Comité ont autorisé le Président à lancer une étude pour la construction d'une station d'épuration à Laurens et à préparer un plan de financement.

L'étude est en cours et le montant des travaux n'est pas encore estimé.

Les travaux d'investissement programmés pour 2025/2026 (tableau annexé) sont en cours de réalisation, ou vont démarrer en 2026 (selon les accords de subventionnement). Le reste à charge du Syndicat est financé par un emprunt d'un montant de 500 000 €, sur une durée de 20 ans, qui a été souscrit en 2024.

Investissement Budget 2026	dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION	Subventions accordées
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT	
		recettes	recettes	recettes	
Réalisation STEP Les Nières St Gervais	60 000,00 €	92 000,00 €	52 000,00 €		71%
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac Tr1	120 000,00 €	42 000,00 €	0,00 €	47 000,00 €	84%
Travaux réseau rue Gambetta Graissessac Tr2	534 000,00 €	160 200,00 €	181 620,00 €	138 780,00 €	90% demandés
Etude raccordement hameau Compeyre Rosis	7 000,00 €				
Réalisation STEP Ginestet Castanet le Haut	NC				
Etude construction STEP Laurens	50 000,00 €				
Poste relevage Riols Graissessac	21 600,00 €	2 100,00 €	15 100,00 €		70%
Réseau chemin Camp de l'Aire Le Tourrel Rosis	20 300,00 €	2 000,00 €	14 200,00 €		80% demandés
Réseau Douch Rosis	14 200,00 €	1 400,00 €	9 900,00 €		80% demandés
Réseaux et micro station La Gineste Rosis	68 000,00 €	47 500,00 €	6 700,00 €		80% demandés
	895 100,00 €				
		812 500,00 €			

en attente accord subventions